

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 JUILLET 2021

Le cinq juillet deux mille vingt et un à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Eric LOIZON, Maire.

PRESENTS : M. LOIZON, M. BOURRY, Mme LAURENS, M. SAVATIER, Mme DUPOISSON, Mme WARTEL-OUVRARD, M. CADOT, M. DELAY, Mme LAMY, Mme SEIGNEURIN, Mme MOTHEAU, Mr TESSIER, M. PIEDOUE, Mme LECOMTE, Mme FROUIN,

Formant la majorité des membres en exercice

ABSENTS : M. ABELS, M. GINER, Mme COGNEAU, absents M. JUZEAU excusé

Monsieur PIEDOUE a été élu secrétaire.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'un point supplémentaire a été ajouté à l'ordre du jour : remboursement achat de fournitures à M. Bourry, le Conseil accepte à l'unanimité l'ajout de ce point supplémentaire

Approbation du compte-rendu de la séance du 7 juin 2021

Le compte rendu de séance du Conseil Municipal du 7 juin 2021 est approuvé à l'unanimité.

I – REMBOURSEMENT A MR BOURRY POUR ACHATS FOURNITURES

Monsieur le Maire expose que Mr BOURRY, premier adjoint au maire, a acheté des fournitures pour les services techniques, la carte Achat Public ne fonctionnant pas, il a réglé la facture d'un montant de 224.10 €, au moyen de sa propre carte bancaire,

Il demande au Conseil Municipal de procéder au remboursement de 224.10 € à Mr BOURRY.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Émet un avis favorable
- Autorise le remboursement de 224.10 € à Mr BOURRY
- Autorise le Maire à signer toutes les pièces nécessaires au dossier.

II – RETROCESSION EQUIPEMENTS COMMUNS LOTISSEMENT LA CROIX SAINT-CHARLES

Monsieur le Maire présente la demande de rétrocession des équipements communs du lotissement de la Croix Saint Charles.

Vu la déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux pour la totalité des travaux, déposée le 24/11/2020 par la société Foncier Aménagement ;

Vu la réception définitive des travaux ;

Vu l'attestation de non-contestation délivrée le 18/02/2021 ;

Vu les plans de récolement de la voirie et les rapports d'inspection fournis ;

Vu la liste des parcelles concernées énumérées ci-dessous :

références cadastrales	intitulé	superficie en m2
YB 147	espaces verts	1 714
YB 144	espaces verts	949
YB 167	espaces verts	1185
YB 145	espaces verts	311
YB 146	espaces verts - bassin de rétention	1210

YB 143	sentier	73
YB 149	voirie tranche 1	5195
YB 142	Transformateur ENEDIS	20
YB 168	Voirie tranche 2	1210
	Superficie totale	11 867

Considérant que les rues sont déjà ouvertes à la circulation publique et seraient classées dans le domaine public communal,

Considérant que les espaces verts sont déjà entretenus par les services techniques communaux,

Considérant que la communauté de communes Touraine Vallée de l'Indre est compétente pour la gestion des réseaux eau potable et eaux usées ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Accepte la rétrocession à la commune de l'ensemble des équipements communs du lotissement « la Croix Saint Charles », à savoir les parcelles ci-dessus référencées, d'une superficie totale de 11 867 m²,
- Approuve leur intégration au domaine public communal,
- Autorise Monsieur le Maire à signer l'acte notarié à intervenir ainsi que tous les documents que cette opération nécessiterait,
- Dit que la société Foncier Aménagement devra solliciter la communauté de communes Touraine Vallée de l'Indre pour l'intégration des réseaux eau potable et eaux usées.

III - VALIDATION PROJET DEFINITIF LES PRES DE L'ETANG

Monsieur le Maire rappelle la délibération n° 2109-11-006 validant le projet d'aménagement du site des Prés de l'Etang.

Le projet a été étudié en interne, permettant d'élaborer une notice technique comprenant le détail des travaux (curage partiel, reprofilage de la mare, débroussaillage et sécurisation des abords, etc) ainsi que les perspectives pédagogiques basées sur la construction de pontons d'observation et de panneaux dédiés à la faune et la flore.

Il présente le financement du projet :

- Coût estimatif des travaux et aménagements : 20 500€ HT
- Demande de subvention, au taux maximal de 50 % : 10 250 €
- Autofinancement : 10 250 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Approuve le projet d'aménagement, la notice technique, les plans et devis qui y sont associés, correspondant à la demande de subvention
- Adopte le plan de financement estimatif
- Décide de solliciter le Département au titre du Plan Mares Publiques pour la restauration de la mare située sur le site des Prés de l'Etang.

IV - VOIRIE RURALE

Dans le cadre de travaux d'aménagement sur différentes voiries communales (la Pouzière bois cornu, Carreau, le Chêne de la Glardonnière), la commune a lancé un marché de travaux pour la réalisation de ces prestations.

Trois candidats ont été consultés (TPPL, Colas et Eurovia) :

- TPPL
- COLAS

- EUROVIA

Le choix du candidat s'est fait en fonction du prix proposé et il ressort le classement suivant :

La Pouzière-bois cornu

Candidat	Prix TTC	Classement
TPPL	33 819.60 €	1
COLAS	65 227.92 €	
EUROVIA	45 817.45 €	

Carreau-le chêne de la Glardonnière

Candidat	Prix TTC	Classement
TPPL	29 862.60 €	1
COLAS	22 528.00 €	
EUROVIA	11 053.55 €	

Vu le code de la commande publique ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à la majorité, par 14 pour et 1 contre, :

- D'attribuer les marchés à l'entreprise TPPL pour un montant de 63 682.20 € ttc
- D'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer le marché et toutes pièces afférentes à ce dossier.

V – DECISION MODIFICATIVE

Monsieur le Maire expose que des écritures budgétaires sont nécessaires pour le budget 2021 :

- Afin de pouvoir faire réaliser les travaux de voirie rurale, il est nécessaire de prévoir une augmentation de crédit, par les écritures suivantes :

INVESTISSEMENT							
Dépenses				Recettes			
Article	Programme	Libellé	Montant	Article	Chapitre	Libellé	Montant
2135	73	Construction Maison des jeunes	-10 000				
2151	52	Voirie rurale	10 000				
TOTAL			00	TOTAL			0.00

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'accepter les modifications de crédits proposées par Monsieur le Maire, afin de faire réaliser les travaux de voirie prévus.

VI - ACQUISITION BROYEUR

- **Validation choix du matériel et Demande de subvention CRST**

Monsieur le Maire présente un tableau récapitulatif des offres reçues de trois sociétés suite à la consultation lancée pour l'acquisition d'un broyeur.

Un barème de notation a été préparé tenant compte du prix, d'une éventuelle reprise du matériel actuel, des caractéristiques techniques et des délais de livraison.

Monsieur le Maire expose que dans le cadre du Contrat Régional de Solidarité Territoriale, la commune peut bénéficier d'une subvention à hauteur de 40 % de la dépense, avec un minimum de 2000 €, pour l'acquisition de matériel permettant d'améliorer les pratiques de gestion favorables à la biodiversité, dans le cadre du programme « gestion alternative des espaces publics » (fiche 32 – stratégie régionale pour la biodiversité).

Il présente le plan de financement prévisionnel associé :

DEPENSES H.T.		RECETTES H.T.	
Nature des dépenses	Montant	Nature des apports financiers	Montant
Acquisition broyeur	10 000.00€	CRST – 40 %	4 000,00 €
		Autofinancement	6 000,00 €
TOTAL H.T.	10 000.00€		10 000,00 €

Après avoir étudié les offres et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Retient la proposition de la société CHESNEAU pour le broyeur d'accotement GyraX à marteaux, RF 2000, d'un montant s'élevant à 10 000€ H.T. mieux disante et autorise Monsieur le Maire à en faire l'acquisition.
- Adopte le plan de financement
- Décide de solliciter une subvention auprès de la Région Centre Val de Loire au titre de CRST dans le cadre de la gestion alternative des espaces publics.
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à la mise en œuvre de cette demande de subvention.

VII – DECISION MODIFICATIVE

Monsieur le Maire expose que des écritures budgétaires sont nécessaires pour le budget 2021 :

- Afin de pouvoir remplacer le broyeur hors d'usage, il est nécessaire de prévoir les crédits nécessaires, par les écritures suivantes :

INVESTISSEMENT							
Dépenses				Recettes			
Article	Programme	Libellé	Montant	Article	Chapitre	Libellé	Montant
2135	73	Construction Maison des jeunes	-12 000				
2158		Matériel espaces verts	12 000				
TOTAL			0	TOTAL			0.00

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'accepter les modifications de crédits proposées par Monsieur le Maire, afin d'acquiescer un nouveau matériel,

VIII - VALIDATION CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES

Monsieur le Maire présente le projet de création d'un Conseil Municipal des Jeunes.

L'objectif éducatif est de permettre aux jeunes un apprentissage de la citoyenneté adapté à leur âge, qui passe notamment par la familiarisation avec les processus démocratiques (vote, débat, élections, intérêt général...). A l'image d'un Conseil Municipal d'adultes, les jeunes élus devront donc réfléchir, décider puis mener à bien des actions dans l'intérêt de tous, devenant ainsi acteurs à part entière de la vie communale. Ils seront invités à participer aux temps forts de la vie communale et aux commémorations.

Le rôle du Conseil Municipal des Jeunes consiste à être à l'écoute des idées et propositions des jeunes et à les représenter, à proposer et réaliser des projets utiles à tous, à relayer les souhaits et observations aux membres du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal des Jeunes sera encadré par des membres du Conseil Municipal et pourra travailler en partenariat avec les différentes associations culturelles communales.

Monsieur le Maire donne lecture du règlement intérieur qui définit les modalités de constitution et de fonctionnement du Conseil Municipal des Jeunes.

Il propose que la commune prenne en charge les frais de fonctionnement à hauteur de 3 000€ pour la durée du mandat de 2 ans, à compter du mois de janvier 2022, et autorise l'accès au matériel administratif communal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Approuve la création d'un Conseil Municipal des Jeunes dans les conditions ci-dessus précisées.
- Valide le règlement intérieur.

IX - VIE LOCALE

- **Organisation feu d'artifice 13 juillet**
- **Organisation cérémonie du 14 juillet** : 11h30 revue Sapeurs Pompiers / 12h vin d'honneur / suivi du repas champêtre
- **Organisation Forum des associations 28 août au gymnase de la Baronne**
Invitation des associations à un buffet, date à définir (fin septembre)
- **Accord de principe sur paniers artistiques**

La crise sanitaire a contraint les sites culturels à la fermeture, entraînant un impact sur toute la filière de la création artistique et de l'emploi culturel. Dans ce contexte, il semble nécessaire de renouer le lien entre les artistes et le public, et de réinventer les formes d'aides à la création afin de soutenir les artistes locaux.

En Région Centre-Val de Loire, un collectif d'artistes « Cultivons l'essentiel », souhaite développer un concept de paniers artistiques.

Un panier artistique inclut financièrement :

- La prise en charge salariale des temps de création / répétition pour les artistes et techniciens
- 5 représentations publiques d'une « petite forme »
- Le suivi technique et administratif

Le coût estimatif d'un panier artistique est évalué à 11 000 €. Le dispositif est financé selon le principe d'une caisse solidaire par des contributeurs qui ne connaissent pas le détail du spectacle qu'ils soutiennent.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de se prononcer :

- pour un soutien financier en accordant une subvention exceptionnelle de 200 € au profit de l'Asso
- pour accueillir une représentation

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la Majorité, avec 12 pour, 2 contre et 1 abstention

- Décide d'attribuer une subvention exceptionnelle de 200€ à l'Asso (association gestionnaire du Temps Machine et Terre du Son) qui est le porteur financier
- Souhaite donner suite à l'accueil d'une représentation

- **Application panneauPocket,**

Mme DUPOISSON présente l'application panneaupocket, qui permet de communiquer avec les administrés et toutes personnes qui le souhaite, sur toute information, en temps réel, cette application permettra de disposer d'un moyen de communication sans récolte de données, et permettra de ne plus recourir à l'envoi de mails. Une réflexion est à mener sur

l'intérêt de poursuivre les publications sur Facebook, et sur le contenu et la fréquence de diffusion du Thilouze l'Info. L'ensemble des conseillers est favorable à la mise en place de cette nouvelle application.

- **Distribution Thilouze info à partir de mercredi 06/07/2021**

X - QUESTIONS DIVERSES

- Fermeture Agence postale congés d'été, du 17 août au 4 septembre inclus (pas de formation par la poste pour un éventuel remplacement)

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clôture la séance à 22h15